

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION
CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Paris, 24 novembre 1978

Compte rendu des travaux

1. La deuxième Assemblée générale des Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) s'est réunie à Paris le 24 novembre 1978.
2. Sur les 40 Etats parties à la Convention à la date du 24 novembre 1978 et disposant par conséquent du droit de vote, 34 étaient représentés :

Algérie	Italie
Allemagne (Rép. Féd. d')	Jordanie
Argentine	Maroc
Australie	Népal
Bolivie	Niger
Brsil	Nigéria
Bulgarie	Norvège
Canada	Pakistan
Chypre	Panama
Costa Rica	Pologne
Egypte	République-Unie de Tanzanie
Equateur	Sénégal
Etats Unis d'Amérique	Soudan
Ethiopie	Suisse
France	Tunisie
Irak	Yougoslavie
Iran	Zaïre

3. Ont également participé à l'Assemblée générale, en qualité d'observateurs les représentants de la Belgique, du Chili, de l'Espagne, de la Finlande, du Guatemala, de l'Indonésie, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Japon, de Madagascar, de la Mauritanie, du Nicaragua, de la République démocratique allemande, de la Roumanie, de Saint-Marin et du Saint-Siège ainsi que huit organisations internationales dont le Centre international pour la conservation (ICCROM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), ces trois organisations ayant voix consultative auprès du Comité du patrimoine mondial.
4. La liste des participants figure en annexe au présent document.
5. Le secrétariat de la réunion était assuré par le Secrétariat de l'Unesco.
6. M. Makaminan Makagiarsar, Sous-Directeur général pour la Culture et la Communication de l'Unesco a ouvert la réunion en accueillant, au nom du Directeur général et en son propre nom, les délégués des Etats parties et les autres participants. Il a souligné le rôle essentiel de la Convention

dans les travaux de l'Organisation. Les objectifs de cette Convention sont d'une part de préserver le témoignage du génie créateur de l'homme et les richesses de la nature et, d'autre part, de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie et de promouvoir l'identité culturelle. Passant en revue les progrès accomplis depuis la première Assemblée générale en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Convention, M. Hakagiarsar s'est félicité de l'accroissement du nombre des Etats parties et a informé l'Assemblée générale des travaux entrepris par le Comité depuis sa formation. Après avoir formulé le vœu que de nombreux Etats se joignent à ceux qui ont déjà ratifié ou accepté la Convention, il a rappelé les deux tâches principales qui attendaient l'Assemblée, à savoir l'élection de membres du Comité et la détermination du montant de la contribution au Fonds prévue à l'article 16, paragraphe 1, de la Convention.

7. L'Assemblée générale a ensuite adopté son Règlement intérieur et a élu par acclamation M. Puniso A. Pavlovic comme Président, les représentants de l'Equateur et de la Norvège comme vice-présidents et M. Tidjani Hamet (Niger) comme rapporteur.
8. L'Ordre du jour a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale qui a consacré deux séances à l'élection de membres du Comité et à la détermination du montant de la contribution au Fonds du patrimoine mondial.
9. Vingt-et-un Etats parties étaient candidats pour l'élection au Comité du patrimoine mondial : Algérie, République fédérale d'Allemagne, Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Chypre, Ethiopie, France, Italie, Maroc, Népal, Pakistan, Panama, Pologne, République-unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Suisse et Zaïre.
10. Le Président a expliqué à l'Assemblée générale comment celle-ci devrait procéder à l'élection des membres du Comité. Etant donné l'accroissement du nombre des Etats ayant ratifié ou accepté la Convention, le nombre des membres du Comité serait porté de 15 à 21. En conséquence, il faudrait élire, d'une part, cinq membres en remplacement des cinq membres dont le mandat venait à échéance à la fin de la 20e session de la Conférence générale et, d'autre part, six nouveaux membres dont la durée du mandat serait déterminée par un tirage au sort. Le mandat de deux Etats viendrait à échéance à la fin de la 21e session de la Conférence générale, celui de deux autres Etats à la fin de la 22e session de la Conférence générale et celui des deux derniers à la fin de la 23e session de la Conférence générale. Le tirage au sort serait effectué par le Président de la Conférence générale conformément à l'article 9, paragraphe 2, de la Convention.
11. Quelques délégués ont fait référence aux termes de la Convention selon lesquels "tout Etat partie à la Convention qui est en retard dans le paiement de sa contribution obligatoire ou volontaire en ce qui concerne l'année en cours et l'année civile qui l'a immédiatement précédée n'est pas éligible au Comité du patrimoine mondial". Conformément à cette disposition, les délégués de la République fédérale d'Allemagne et du Costa Rica ont retiré leur candidature. Ils ont expliqué à l'Assemblée que le retard enregistré dans le paiement de leur contribution était dû à des raisons budgétaires, mais que leur gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour s'acquitter de ce versement dans un délai assez bref.
12. Plusieurs délégués ont ensuite abordé le problème de la répartition géographique en se référant à l'article 8, paragraphe 2, de la Convention selon lequel "l'élection des membres du Comité doit assurer une représen-

tation équitable des différentes régions et cultures du monde". L'un d'eux, se fondant sur la pratique suivie pour les élections à d'autres organes de l'Unesco et sur la distribution des 40 Etats parties à la Convention entre les groupes électoraux pour les élections au Conseil exécutif, a proposé que les 21 sièges du Comité soient attribués de la façon suivante : 5 sièges au groupe I, 2 au groupe II, 4 au groupe III, 3 au groupe IV et 7 au groupe V. Cette proposition a suscité un large échange de vues sur les principes devant régir la répartition des sièges. Certains orateurs ont proposé une représentation différente selon ces mêmes groupes ou la formation de groupes différents, mais d'autres ont fait observer que la procédure ne pouvait pas être la même pour les élections concernant les 145 Etats membres de l'Unesco et pour l'élection des membres du Comité, puisque la Convention ne regroupait à ce jour que 40 Etats. De nombreux délégués ont souligné la nécessité de faire preuve de flexibilité étant donné que le nombre des Etats parties était appelé à s'accroître, et qu'il serait dangereux d'établir des principes rigides créant un précédent pour les élections futures.

13. Compte tenu du souhait de tous d'obtenir une répartition géographique équitable et pour permettre aux délégations d'arriver à un accord, le Président a proposé une suspension de séance ; l'accord n'ayant pu se réaliser, il a suggéré que les représentants procèdent à l'élection au scrutin secret tout en gardant présente à l'esprit l'obligation morale d'établir une juste répartition. Pour aider à clarifier la situation, le délégué de la Pologne a retiré sa candidature au profit de celle de la Bulgarie.

14. D'autres questions relevant plus spécifiquement de la procédure du vote lui-même ont été soulevées ; en particulier la question de savoir si les cinq Etats membres dont le mandat venait à expiration à la fin de la 20e session de la Conférence générale pouvait être réélus au nouveau Comité. Le Sous-Directeur général adjoint (activités opérationnelles) du Secteur de la Culture et de la Communication a répondu que les termes de la Convention ne s'y opposaient pas. Un délégué, qui a reçu l'appui d'un grand nombre de délégations, a proposé que l'Assemblée procède à un seul vote pour les onze membres à élire. Les cinq candidats qui réuniraient le plus de voix seraient élus comme remplaçants des cinq membres sortants et les six candidats suivants seraient considérés comme élus aux six nouveaux sièges, et par conséquent soumis au tirage au sort. Cette proposition a été acceptée par l'Assemblée.

15. Le Président ayant désigné les délégués du Costa Rica et de l'Egypte comme scrutateurs, l'Assemblée générale a procédé au vote. Les résultats du scrutin, proclamés par le Président, ont été les suivants :

Nombre d'Etats parties présents et votants : 34
Nombre de bulletins valables : 34
Nombre de voix obtenues par les Etats ayant la majorité
requise (18 voix)

France	29	Bulgarie	21
Panama	26	Soudan	20
Italie	23	Sénégal	19
Pakistan	23	Suisse	19
Argentine	22	Algérie	18
		Népal	18

15. Les cinq Etats ayant obtenu le plus grand nombre de voix ont été déclarés élus par le Président comme remplaçants des cinq Etats dont le mandat venait à expiration à la 20e session de la Conférence générale. Les six autres Etats susmentionnés ont été déclarés élus par le Président comme nouveaux membres du Comité, pour lesquels la durée du mandat serait décidée par tirage au sort. Il a résulté du tirage au sort effectué par le Président de la Conférence générale, le 28 novembre 1978, que le mandat de l'Algérie et du Soudan viendrait à échéance à la fin de la 21e session de la Conférence générale, celui de la Bulgarie et du Népal à la fin de la 22e session et celui du Sénégal et de la Suisse à la fin de la 23e session.

17. L'Assemblée générale a ensuite examiné le point 7 de l'Ordre du jour et a décidé à l'unanimité que le montant de la contribution prévue à l'article 16, paragraphe 1, de la Convention serait fixé à 1% de la contribution des Etats parties au budget ordinaire de l'Organisation pour 1979-1980. En réponse à la question posée par un des délégués, le Sous-Directeur général adjoint (activités opérationnelles) du Secteur de la Culture et de la Communication a expliqué que les montants des contributions au Fonds du patrimoine mondial indiqués dans l'annexe du document CC-78/CONF.011/4 étaient calculés sur la base du plafond budgétaire provisoire de 303 millions de dollars adopté par la Conférence générale à sa 20e session. Ces montants étaient par conséquent provisoires et susceptibles d'ajustements conformément à la décision prise pour l'ensemble du budget de l'Organisation.

18. L'observateur du Guatemala a annoncé à l'Assemblée générale que son gouvernement avait décidé de ratifier la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et qu'il déposerait le jour même au Secrétariat deux demandes de proposition d'inscription relatives au Parc National de Tikal et à Antigua Guatemala.

19. Un délégué a souligné l'importance des travaux déjà accomplis par le Comité et il a invité les délégations à prendre connaissance de deux documents fondamentaux pouvant servir de base à la suite qui sera donnée à l'action entreprise. Il s'agit du document relatif aux "Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention" et du rapport de la 2e session du Comité qui s'est tenue à Washington, D.C. (E.U.A.).

20. Les représentants des trois organisations ayant voix consultative auprès du Comité ont pris la parole. Le représentant de l'UNESCO a rappelé le souhait exprimé par les membres de son organisation lors de la dernière Assemblée générale de l'UNESCO, que les intérêts du patrimoine culturel et naturel soient représentés de manière équilibrée au sein du Comité. Le représentant de l'ICOMOS, après s'être félicité de l'accroissement du nombre des Etats parties à la Convention, a offert l'assistance de son organisation aux Etats membres pour la mise en oeuvre de leurs programmes, et le représentant de l'ICOROM a proposé l'aide de son organisation aux Etats membres pour des projets de recherche et de formation du personnel.

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

I. Représentants des Etats parties à la Convention /
Representatives of States Parties to the Convention

ALGERIE / ALGERIA

M. Ali BEN AISSA
Coordinateur de la Commission nationale pour l'Unesco

ALLEMAGNE (Rép. fédérale d') / FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY

M. Wilhelm FABRICIUS
Délégué permanent de la République fédérale d'Allemagne
auprès de l'Unesco

ARGENTINE / ARGENTINA

M. Ignacio VIALE
Secrétaire d'Ambassade
Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'Unesco

M. Alfredo CORTI
Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'Unesco

AUSTRALIE / AUSTRALIA

M. Ralph SLATYER
Ambassador to Unesco

Mme. Barbara BARRY DE LONGCHAMP
Deputy Permanent Delegate of Australia to Unesco

BOLIVIE / BOLIVIA

Mme. Martha TORRICO DE GAITELLI
Deuxième Secrétaire
Délégation permanente de la Bolivie auprès de l'Unesco

BRESIL / BRAZIL

M. Francisco SUARES ALVIM NETO
Délégué Suppléant du Brésil auprès de l'Unesco

M. Isnard DE FREITAS
Conseiller à la Délégation du Brésil auprès de l'Unesco

BULGARIE / BULGARIA

Mme. Leda MILEVA
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Edward SAFIROV
Secretary General of the Bulgarian National Commission for Unesco

CANADA

Mrs. Maria RALETICH RASICIC
Canadian Delegation to Unesco

CHYPRE / CYPRUS

M. Georges C. LYCOURGOS
Acting Permanent Delegate of Cyprus to Unesco

M. Christos CASSIMATIS
Deputy Permanent Pelegate of Cyprus to Unesco

COSTA RICA

Mme. Vivienne RIVERA DE SOLIS
Secretaria Permanente Comisión Costarricense de Cooperación con Unesco

EGYPTE / EGYPT

M. Wagdi MAHMOUD
Attaché à la Délégation de l'Egypte auprès de l'Unesco

EQUATEUR / ECUADOR

M. Gonzalo ABAD-GRIJALVA
Membre du Conseil exécutif de l'Unesco

ETATS-UNIS D'AMERIQUE / UNITED STATES OF AMERICA

M. Constantine WARVARIV
Director, Office of Unesco Affairs
U.S. Department of State

ETHIOPIE / ETHIOPIA

M. Berhanou ABEBE
Head, Organization for Research and Conservation of Cultural Heritage
Addis Ababa

FRANCE

M. Michel PARENT
Inspecteur général de la Caisse nationale des Monuments historiques

M. Jean-Pierre BADCY
Directeur de la Caisse nationale des Monuments historiques

Mme. Simone BACQUIER
Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

M. Jean Louis BALANDRAUD
Attaché à la Direction de l'Urbanisme et des Paysages

M. Francis BRIQUET
Conseiller à la Délégation permanente de la France auprès de l'Unesco

M. Emmanuel FOREST
Délégation permanente de la France auprès de l'Unesco

IRAK / IRAQ

M. Abdul Jalil HUSSIAN
College of Education
WAZIRIYA, Baghdad

IRAN

M. Ahmad-Houchang CHARIFI
Délégué permanent de l'Iran auprès de l'Unesco

M. Fereydoun ARDALAN
Secrétaire général de la Commission nationale iranienne pour l'Unesco

ITALIE / ITALY

Mme. Maria Luisa PARONETTO VALIER
Secrétaire générale de la Commission nationale italienne pour l'Unesco

JORDANIE / JORDAN

M. Ali WARDAM
Director of Cultural Relations
Ministry of Education

MAROC / MOROCCO

M. Abdeslam BENSOUDA
Délégation permanente du Maroc auprès de l'Unesco

M. Briss AMOR
Délégué permanente adjoint du Maroc auprès de l'Unesco

NEPAL

M. Trailokya N. UPRAITY
Ambassador and Permanent Delegate of Nepal to Unesco

M. Ramesh Jung THAPA
Director, Department of Archaeology

NIGER

M. Tidjani HAMET
Directeur des Affaires culturelles

NIGERIA

M. Ekpo EYO
Director of Antiquities
National Museum, Lagos

NORVEGE / NORWAY

M. Tarald O. BRAUTASET
First Secretary
Royal Norwegian Embassy

PAKISTAN

M. Aftab HUSAIN
Member of Permanent Delegation of Pakistan to Unesco

M. N. A. BALOCH
Member of Executive Board of the Authority for the Preservation
of Moenjodaro
Ministry of Culture

PANAMA

M. Horacio BUSTAMANTE
Délégué permanent de Panama auprès de l'Unesco

Mlle. Ruth DECEREGA
Délégué adjoint de Panama auprès de l'Unesco

POLOGNE / POLAND

M. Krzysztof PAWLOWSKI
Directeur adjoint de la direction des musées et des monuments historiques

REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA

M. Amini Aza MTURI
Director of Antiquities
Dar-es-Salaam

SENEGAL

M. Amadou Lamine SY
Directeur du Patrimoine national
Ministère de la Culture

M. Moustapha KA
Conseiller Technique au Ministère de la Culture

SOUDAN / SUDAN

M. Alfatih HAMAD
Délégué permanent du Soudan auprès de l'Unesco

SUISSE / SWITZERLAND

M. Frédéric DUBOIS
Chef de la Section des Affaires culturelles et Unesco
Département politique fédéral

TUNISIE / TUNISIA

Mlle. Hayet BOUSSOFARA
Secrétaire des Affaires étrangères
Délégation permanente de Tunisie auprès de l'Unesco

YUGOSLAVIE / YUGOSLAVIA

M. Punisa PAVLOVIC
Délégué permanent adjoint de Yougoslavie auprès de l'Unesco

M. Branko LUKOVAC
Secretary General of the Yugoslav Commission for Unesco

ZAIRE

M. Ngabu LUANIKA
Secrétaire général de la Commission nationale pour l'Unesco

M. Demodetdo Yako PENDJE
Ministre Conseiller
Délégué permanent adjoint du Zaire auprès de l'Unesco

II. Observateurs d'Etats non Parties à la Convention
Observers from States not Parties to the Convention

BELGIQUE / BELGIUM

M. Edgard GOEDLEVEN
Chef du Service d'Etat pour la protection des monuments et sites

CHILI / CHILE

M. Juan Miguel HEIREMANS
Délégation permanente du Chili auprès de l'Unesco

ESPAGNE / SPAIN

Don José Miguel MERINO DE CACERES
Dirección General del Patrimonio Artístico
Archivos y Museos
Ministerio de Cultura

FINLANDE / FINLAND

Mme. Marjatta OKSANEN
Secretary for Cultural Affairs
Ministry of Education

GUATEMALA

M. Francis POLO SIFONTES
Director General de Cultura y Bellas Artes
Ministerio de Educación

M. M-E. DE LA CRUZ TORRES
Délégation permanente du Guatemala auprès de l'Unesco

INDONESIE / INDONESIA

Miss Kustijah PRODJOLALITO
Deputy Permanent Delegate of Indonesia to Unesco

JAPON / JAPAN

M. Nodoru NOGUCHI
National Commission for Unesco
Ministry of Education, Tokyo

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE / LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

M. Salaheddin SURY
President, Antiquities Department
Castello, Tripoli

MADAGASCAR

Mme. Espérée RAHARY
Directeur de la Culture
Ministère de la Culture et de l'Art Révolutionnaire

MAURITANIE / MAURITANIA

M. Khalil ENNAHOUI
Rédacteur-en-chef du quotidien "Chaab", Mauritanie

NICARAGUA

M. Alvaro J. SEVILLA
Ambassadeur, Délégué permanent du Nicaragua auprès de l'Unesco

ROUMANIE / ROMANIA

M. Gheorghe ORMINDEAN-DALOG
Délégué permanent adjoint de Roumanie auprès de l'Unesco

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE / GERMAN DEMOCRATIC REPUBLIC

M. Rudolf GREISER
Directeur, Ministère de la Culture

SAINT-MARIN / SAN MARINO

M. Raffaele Sanzio BASTIANI
Premier Secrétaire à l'Ambassade de Saint-Marin en France

SAINT-SIEGE / HOLY SEE

Mgr. Renzo FRANA
Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Unesco

III. Organisations ayant un statut consultatif auprès du Comité du
patrimoine mondial /
Organizations with an advisory status to the World Heritage Committee

Centre International pour la Conservation / International Centre for
Conservation (ICCROM)

M. Bernard M. FIELDEN
Director

M. Giorgio TORRACA
Deputy Director

M. L-J. ROLLET-ANDRIANE
Special representative of Director

Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) /
International Council of Monuments and Sites

Mme. Ann Webster Smith
Adjointe au Secrétaire général

Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources
(UICN) / International Union for Conservation of Nature and Natural Resources

M. Harold Eidsvik

IV. Organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales /
International governmental and non-governmental Organizations

Agence de coopération culturelle et technique / Agency for cultural and
technical cooperation

M. Gaston AGBOTON

Institut Culturel Africain (ICA) / African Cultural Institute

M. Babacar BA
Directeur du Département de la Culture

Conseil international des musées (ICOM) / International Council of Museums

M. Thomas HUME
Director of Museum Exchange Programme

Programme Alimentaire Mondial (PAM) / World Food Programme (WFP)

Mrs. D. ERCOLI-WILSON
External Relations Officer, FAO

Organisation internationale pour la protection des oeuvres d'art (OIPA) /
International Organization for the Protection of Works of Art

M. Adolphe MOCQUOT
Responsable des programmes OIPA

V. Secrétariat de l'Unesco / Secretariat of Unesco

Mr. Makaminan Makagiarsar
Assistant Director-General for Culture and Communication

Mr. Gérard Bolla
Deputy Assistant Director-General, Sector of Culture & Communication

Mr. Michel Batisse
Deputy Assistant Director-General for Natural Resources & Environmental
Sciences

Mr. D. de San
Legal Officer

Mrs. Anne Raidl
International Standards Section
Division of Cultural Heritage

Mr. Bernd von Droste
Division of Ecological Sciences

Mr. J. Donaldson
Assistant Legal Officer

Mrs. J. Margaret van Vliet
International Standards Section
Division of Cultural Heritage